

Le ministre garantit des pensions... à hauteur de 1 000 euros !

Le ministre Blanquer déclare : « *certaines sont en grève parce qu'ils ne comprennent pas tout* ». Deux jours avant le 5 décembre, il écrit aux personnels pour faire « de la pédagogie ».

▪ **Le ministre promet un système « juste » par le biais du système par points**

Les mêmes règles pour tout le monde ? Quelles règles ?

L'enveloppe consacrée aux pensions ne pourra excéder 14% du PIB. Si les recettes baissent (chômage, suppressions de postes dans la fonction publique, baisse des salaires...), les règles changeront. Quelles sont les variables d'ajustement ? La valeur du point. En Suède, elle a baissé deux fois depuis la mise en œuvre du système.

▪ **Le ministre promet un minimum de pension à 1000 € pour les carrières complètes**

Le ministre reconnaît donc qu'avec le nouveau système prétendument « plus juste », il y aurait un risque pour que de nombreux futurs pensionnés se retrouvent avec une pension inférieure à 1000 €.

Et qui prétend-il rassurer en annonçant un minimum vieillesse à 1000€ soit l'équivalent du montant du loyer d'un deux pièces en banlieue parisienne ?

▪ **Le ministre promet que « la mise en place du système universel s'accompagnerait d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique. »**

Dans un contexte où la réforme entraînera mécaniquement la baisse de toutes les pensions, quel sera le gain pour les personnels de l'Éducation ?

Le ministre qui promet la revalorisation est celui qui a annoncé 300 € pour tous à la rentrée. C'est le ministre du Président Macron qui a annoncé une revalorisation à condition de travailler plus longtemps, dans le désormais tristement célèbre discours de Rodez. C'est le ministre du Président Macron qui a déclaré, dans le même discours : "*Quand on parle Éducation nationale, on parle d'un million de fonctionnaires (...) Si je voulais revaloriser (...) je mettrais 10 milliards. Je ne vais pas revaloriser demain.*"

La FNEC FP-FO refuse de brader le Code des pensions civiles et militaires pour une promesse, bien hypothétique, de revalorisation. Que veut dire ce mot sinon que le ministre refuse d'augmenter les traitements et la valeur du point d'indice ?

La FNEC FP-FO exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de 18%.

La FNEC FP-FO exige le retrait du projet Macron-Delevoye et le maintien du Code des pensions civiles et militaires et des 42 régimes.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir en AG pour décider la grève et sa reconduction dès le 6 décembre.

à Montreuil, le 4 décembre 2019